

Щиглюк В., курсант Національної
академії внутрішніх справ
Консультант з мови: Шемякіна Н.В.

LA FRANCE ET LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Aux termes de l'article 3, paragraphe du Protocole contre la traite des personnes l'expression "traite des personnes" désigne: le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes; par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne; aux fins d'exploitation.

Les formes d'exploitation incluent sans s'y limiter: l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle; le travail forcé; l'esclavage ou des pratiques analogues; mendicité forcée; la servitude ; le prélèvement d'organes.

Il n'existe pas de victime type de la traite des êtres humains. Les victimes peuvent être des enfants ou des adultes, des hommes ou des femmes, des personnes analphabètes ou instruites, valides ou handicapées. Elles ont différentes origines sociales et ethniques. La plupart des victimes sont des personnes qui espéraient avoir une vie meilleure ou gagner de l'argent pour leurs familles.

La traite des êtres humains constitue l'une des formes les plus inacceptables de la criminalité organisée, à l'initiative de réseaux désormais globalisés, qui contrevient aux valeurs fondamentales des droits de l'Homme, notamment au respect de la dignité humaine.

Chaque année, environ 2,5 millions de victimes, principalement des femmes et des enfants, sont recrutées et exploitées à travers le monde. Selon les Nations Unies et le Conseil de l'Europe, la traite des êtres humains serait la troisième forme de trafic la plus répandue dans le monde après le trafic de drogue et le trafic d'armes.

Cette thématique, inscrite dans le cadre de [la lutte contre la criminalité transnationale organisée](#), représente un véritable sujet de préoccupation pour la communauté internationale et pour la France en particulier.

La France soutient pleinement le dispositif international de lutte contre la traite des êtres humains. Ce pays œuvre activement à la mise en œuvre effective du Protocole additionnel de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

La France participe activement au groupe de travail sur la traite des êtres humains de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Ce groupe de travail a élaboré un Plan d'action mondial contre la traite des êtres humains en vue d'une application effective du Protocole additionnel.

La France soutient également les efforts déployés par les Nations Unies, dans le cadre de l'Initiative mondiale des Nations Unies contre la traite des êtres humains qui regroupe les organisations internationales concernées par la traite des êtres humains et qui a pour objectif la coordination et la complémentarité des actions mises en œuvre.

Au niveau régional, la France a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains. Cette Convention met la victime au cœur du dispositif de lutte. Le Conseil de l'Europe s'est doté d'un organe conventionnel, le GRETA, qui a pour mission de veiller à la bonne application de cet instrument juridique.

La coopération régionale en Europe est au centre la stratégie voulue par la France. C'est d'ailleurs dans cette optique que la France a créé un poste de conseiller technique régional en charge de la lutte contre la traite des personnes au sein de la Représentation permanente de la France auprès des Nations Unies à Vienne. Celui-ci met en œuvre des actions de coopération avec seize pays d'Europe

du Sud-Est, et développe la coopération tant technique qu'opérationnelle en créant des synergies avec l'ensemble des partenaires concernés, afin de favoriser l'échange et le dialogue.

Reference list

1. “La lutte contre la traite des êtres humains : directive communautaire, contentieux européen, et impasses françaises”, *Revue de l'Union Européenne*, n°550, juillet-août 2011, pp. 445-454.
2. [Ministère des Affaires étrangères \(France\), « Lutte contre la traite des êtres humains : La France et la lutte contre la traite des êtres humains » \[archive\]](#), sur *France Diplomatie*, Paris, septembre 2013 (consulté le 6 novembre 2015).
3. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Traite des êtres humains](https://fr.wikipedia.org/wiki/Traite_des_êtres_humains).
4. www.diplomatie.gouv.fr/...la-france/.../lutte-co...